

Saint-Brieuc, le 23 avril 2021

à M. la Directeur académique des Services
de l'Education Nationale des Côtes-d'Armor
8bis rue des champs de pies - B.P. 2369
22023 St Brieuc Cedex

Objet : vaccination des personnels

Monsieur le Directeur académique,

Nos collègues nous saisissent au sujet de la vaccination des personnels qui est mise en place dans le département.

D'une part, un seul lieu était dédié à cette vaccination dans les Côtes-d'Armor (Lamballe), ils sont désormais trois (Lamballe, Plérin, Pleumeur-Bodou) : mais cela constitue toujours un premier obstacle à la vaccination des collègues qui habitent à une grande distance. La FNEC FP-FO demande que, puisque les enseignants, personnels de vie scolaire et AESH au contact des élèves bénéficient d'une priorité d'accès à un centre de vaccination, cette priorité s'exerce sur l'ensemble des centres de vaccination du département.

Pour les collègues qui ont fait et qui feront le déplacement, dans quelque centre que ce soit, la FNEC FP-FO demande la prise en charge des frais de ce déplacement.

D'autre part, les enseignants s'interrogent sur la "stratégie vaccinale" variable qui leur est réservée : d'abord ceux en charge d'élèves en situation de handicap, puis ceux de maternelle avant ne retenir que ceux de plus de 55 ans, et uniquement avec de l'AstraZeneca, excluant le plus grand nombre sur critère d'âge et beaucoup en raison de contre-indications médicales.. Devons-nous rappeler que les personnels de l'Éducation nationale prioritaires sont au contact constant des élèves ? Les propres données du rectorat montrent que les contaminations d'élèves et personnels baissent pendant les vacances, mais se développent dès la rentrée car le protocole sanitaire ne peut suffire, et loin s'en faut, à apporter une réponse à la situation.

La FNEC FP-FO conteste le fait que seuls les plus de 55 ans et les personnels avec comorbidités ont le droit au vaccin. L'Éducation nationale, employeur, doit permettre à tous ses personnels de travailler en toute sécurité et ouvrir la vaccination à tous ceux qui la demandent.

"Qu'est-ce qui a été fait pour qu'à la reprise du 26 avril, la situation soit différente à celle au moment de la fermeture de toutes les écoles à partir du 6 avril ? Rien, ni vaccination des personnels des écoles (enseignants, AESH, Atsem...), ni dédoublement des classes, ni recrutement massif de personnel pour permettre à l'école de fonctionner, d'instruire en

préservant la sécurité de tous... Rien si ce n'est la perte, encore une fois, d'une semaine de classe pour tous les élèves.

Après le retour des vacances d'hiver, dans l'académie par exemple, à la reprise des cours le 8 mars, 12 classes fermées le 10 mars, 118 le 24 mars, 147 le 2 avril ! Cette situation va se reproduire après le 26 avril. Que faut-il pour empêcher une nouvelle fermeture catastrophique des classes, pour mettre fin à « l'enseignement hybride » qui signifie que la moitié des cours ne se font pas en classe ? Il faut un recrutement massif et immédiat de personnels : l'Italie en a recruté 40 000 en début d'année scolaire. Il faut des tests : depuis la réouverture des écoles le 8 février, l'Autriche fait tester les élèves 2 à 3 fois par semaine. Il faut des vaccins : les campagnes de vaccination en Israël et en Grande-Bretagne font la preuve de leur efficacité.

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction académique a transféré aux organisations syndicales l'information donnée aux personnels prioritaires et il écrit : *« Le Gouvernement a décidé de mettre en place un accès prioritaire au vaccin pour les personnels de l'État et des collectivités territoriales exerçant au contact des élèves dans les établissements scolaires. »* Mais la réalité, c'est qu'une infime minorité des personnels, ceux de plus de 55 ans, est effectivement prioritaire.

Les enseignants, AED, AESH, et tous les personnels au contact des élèves ne demandent pas simplement à être vaccinés pour éviter une forme grave de la maladie. Nous le savons, notre véritable protection passe par l'immunité collective, et des enseignants au milieu d'élèves parmi lesquels le virus et ses variants circuleraient activement, cela constitue un risque important qui n'est pas supportable.

La FNEC FP-FO continue à exiger des mesures pour assurer la protection effective des personnels, vous connaissez, Monsieur le Directeur académique, nos revendications : elles ont été rappelées lors de la dernière CAPD. Nous demandons également que les personnels prioritaires obtiennent les moyens de se faire vacciner rapidement au plus près de leur lieu d'exercice ou de leur domicile, et que leurs frais de déplacement soient pris en charge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de ma parfaite considération.

Pour la FNEC FP-FO des Côtes-d'Armor
Le Secrétaire départemental
Stéphane MOTTIER

